



LE BREVET GRAND GIBIER



La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier (ANCGG) a créé le Brevet Grand Gibier.

Ce brevet est un test auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et d'une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du brevet grand gibier.

COMMENT PASSER LE BREVET ?

C'est l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier qui centralise toute l'opération, notamment l'élaboration du programme et la mise au point du calendrier annuel.

Les épreuves sont organisées dans toutes les régions de France sous la responsabilité des associations affiliées.

Celles-ci ont pour mission :

La coordination générale avec l'ANCGG, l'enregistrement des inscriptions des candidats, l'organisation des séances de préparation et d'entraînement, le choix des lieux des épreuves, salle et stand de tir, la constitution d'un comité d'organisation et d'un jury qui veillent à ce que les épreuves se déroulent dans les meilleures conditions de sécurité et d'équité, l'organisation de la correction et la publication des résultats, la distribution des brevets au terme de la session.



LE BREVET GRAND GIBIER COMPORTE DEUX EPREUVES :

- Une épreuve de tir sur cible fixe et mobile
- Une épreuve théorique de contrôle des connaissances sur diapositives avec questions à choix multiples.

Pour obtenir le brevet, le candidat doit satisfaire aux deux épreuves.

DEUX CATEGORIES SONT PREVUES :

- Le Brevet Grand Gibier 1^{er} degré - insigne ARGENT
- Le Brevet Grand Gibier 2^{ème} degré - insigne OR.

EPREUVE THEORIQUE

Contrôle des connaissances par questions à choix multiples avec support de diapositives

BREVET GRAND GIBIER 1^{ER} DEGRE 100 questions éliminatoires

1. Connaissance des espèces : 40 questions (identification, biologie, reproduction, comportement)

Le sanglier :	12 questions
Le cerf :	8 questions
Le chevreuil :	12 questions
Le chamois, l'isard :	4 questions
Le mouflon :	2 questions
Les maladies du gibier :	2 questions

2. Connaissance de la forêt : 20 questions

Les traces :	1 question
Les laissées :	1 question
La sylviculture (méthodes, arbres, fruits) :	10 questions
Les petits animaux (oiseaux, mammifères, insectes) :	5 questions
La flore (champignons, fleurs) :	3 questions



3. La chasse du Grand Gibier : 30 questions

Armes, munitions, optiques, sécurité :	10 questions
La réglementation :	4 questions
Les chiens pour le grand gibier :	6 questions
Réactions des animaux blessés :	2 questions
Indices de blessures :	5 questions
Les modes de chasse (incluant la vénerie) :	3 questions

4. La gestion des espèces : 10 questions

L'accroissement des populations :	10 questions
Les pertes :	4 questions
Les prélèvements possibles :	6 questions
Les densités :	2 questions
Les dégâts :	5 questions
	3 questions



L'épreuve du Brevet Grand Gibier 1^{er} degré est réussie lorsque :

- Le candidat a répondu correctement aux 4 questions éliminatoires
- Le candidat a répondu correctement à au moins 80 questions sur 100

BREVET GRAND GIBIER 2^{EME} DEGRE

30 questions supplémentaires, dont 3 éliminatoires concernant la gestion d'un territoire

Les responsabilités du directeur de chasse
 Le recensement des populations
 L'élaboration d'un plan de chasse quantitatif et qualitatif
 L'organisation de la chasse
 La réglementation
 Les particularités territoriales
 Les aménagements
 La lutte contre les dégâts
 La prophylaxie et les soins des maladies du gibier
 Les trophées
 Les honneurs au gibier



L'épreuve du Brevet Grand Gibier 2^{ème} degré est réussie lorsque :

- Le candidat a répondu correctement aux 3 questions éliminatoires
- Le candidat a répondu correctement à au moins 25 questions sur 30

Les épreuves sont indépendantes et peuvent être passées ou repassées en cas d'échec à des sessions différentes, y compris dans d'autres départements. Un justificatif est donné à chaque candidat ayant réussi partiellement. Le brevet 2^{ème} degré ne peut être obtenu qu'après l'acquisition du 1^{er} degré.

DOCUMENTATION DE BASE

Le Grand Gibier, ouvrage très complet, publié par l'ANCGG aux Editions Hatier, disponible en librairie.

Les candidats peuvent se procurer un manuel de révision auprès des associations départementales qui organisent des sessions.

EPREUVE DE TIR

Le candidat utilise son arme habituelle carabine ou fusil lisse (lunette et tous systèmes de visée autorisés). Calibre minimum autorisé : 222 pour les armes à canon rayé et 20 pour les fusils lisses. Une carabine peut être prêtée pour l'occasion par notre association.

L'épreuve est divisée en deux phases :

- 5 balles sur cible fixe, à 30 mètres, sans appui
- 5 balles sur cible mobile, à 25 mètres, debout, à bras francs.



Les tirs s'effectuent sur la cible anatomique « sanglier » (modèle déposé par l'ANCGG) qui comporte des **zones à points positifs ou négatifs**



FRAIS D'INSCRIPTION

SITUATION DES CANDIDATS	FRAIS D'INSCRIPTION
----------------------------	------------------------

1^{ERE} INSCRIPTION

1 ^{ere} inscription complète Epreuve de tir (carabine, arc ou pratique vénerie) + épreuve théorique	40
Inscription à l'épreuve de tir à l'arc ou pratique vénerie pour les candidats déjà titulaires du brevet « or »	30

PRIX SPECIAUX

Nouveau chasseur ayant participé au maximum à une saison de chasse. Etudiants et lycéens du Chesnoy et de l'école des Barres (sans distinction d'âge)	15
Jeune chasseur de 25 ans ou moins	24
Conducteur UNUCR agréé Garde particulier agréé	24

REINSCRIPTION

Réinscription complète épreuve de tir, vénerie + épreuve théorique	25
Réinscription à l'épreuve de tir ou vénerie	17
Réinscription à l'épreuve théorique complète	10
Réinscription à l'épreuve théorique du 2 ^{ème} degré (y compris nouveau chasseur)	17
Manuel de révision = 25 euros CD Rom = 35 euros	

plan de formation



Mardi 8 novembre 2011 :	Réunion d'information, présentation, inscriptions	V. Nezan + JP Schoumacher
Mardi 15 novembre 2011 :	Le chevreuil	Etienne du Castel
Mardi 22 novembre 2011 :	Le cerf, les modes de chasse	Denis machicoisne
Mardi 29 novembre 2011 :	La chasse à l'arc	Marc de Baudus
Mardi 6 décembre 2011 :	Le sanglier	Vincent Nezan
Mardi 13 décembre 2011 :	Révision	Vincent Nezan + volontaires
Jeudi 5 janvier 2012 :	La flore et la petite faune	Dr Vincent Bosquet
Mardi 10 janvier 2012 :	La vénerie, les Honneurs	J-L Boucry + E du Castel
Mardi 17 janvier 2012 :	La sécurité	Vincent Nezan
Mardi 24 janvier 2012 :	La législation	Vincent Nezan
Jeudi 2 février 2012 :	Les pathologies	Dr Vincent Bosquet
Mardi 7 février 2012 :	La recherche au sang, les chiens	Lucien Masson
Mardi 14 février 2012 :	La balistique	René Autellet
Mardi 21 février 2012 :	Optiques et armement	René Autellet
Jeudi 15 mars 2012 :	Le gibier de montagne	Dr Vincent Bosquet
Mardi 20 mars 2012 :	La sylviculture	Antoine de Lauriston
Mardi 17 avril 2012 :	Révision – examen blanc	Vincent Nezan + volontaires
Samedi 12 + dimanche 13 Mai 2012 :	Examen de tir	Jacky Dorison + volontaires
Mardi 22 mai 2012 :	Révision – examen blanc	Vincent Nezan + volontaires
Samedi 2 juin 2012 :	Examen théorique	Tous administrateurs disponibles

Formation à partir de 19 h 00

Lycée Agricole du Chesnoy
Avenue d'Antibes
45200 AMILLY

Petit amphi face au centre administratif

Contacts : 06 11 04 52 49 (Dr Vincent Bosquet) + 06 03 49 54 43 + mail : lebgq45@gmail.com

